

Envoi par courrier et par courriel :

Québec, le 27 octobre 2010

Madame Lucie Laflamme
Direction de la protection de la santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 11^e étage
Québec (QC) G1S 2M1

273

Développement durable de l'industrie des gaz
de schiste au Québec

DQ25

6212-09-001

**Objet : Commission d'enquête sur le développement durable
de l'industrie des gaz de schiste au Québec**

Question complémentaire du 27 octobre 2010

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 4, 5, 6 et 7 ainsi que les 12 et 13 octobre derniers sur l'objet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet la question suivante provenant d'un participant.

Question 1

Le 5 octobre 2010, nous vous avons interrogé sur la présence éventuelle de radon (BAPE, Dossier 273, Pièce DT-2, Transcription du 5 octobre 2010 après-midi, page 32-37). Vous aviez mentionné qu'il en avait été détecté à Oka, mais vous étiez engagés à vérifier spécifiquement s'il en avait été détecté dans d'autres municipalités, notamment à Mont-Saint-Hilaire (BAPE), Dossier 273, Pièce DT-2, Transcription du 5 octobre 2010 après-midi, page 5, lignes 187-189).

Malgré l'absence de cette cartographie complète du Québec, pouvez-vous malgré tout déposer la liste des municipalités (ou régions) où la présence de radon a déjà été détectée par le MSSS (en spécifiant entres autres si Mont-Saint-Hilaire fait partie de cette liste) ? (M. Dominique Neuman, AQLPA)

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 2 novembre prochain, compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 15 novembre 2010.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission